



VERSAILLES

Porchefontaine Conseil de quartier

Conseil du lundi 1er juillet 2019

Etaients présents :

Présidente : Martine Schmit

Vice-Président : Michel Lefèvre

Membres du conseil :

Collège des personnes élues :

Alain Bonnaud, Marie-Christine Claraz, Laure Dispan de Floran, Francis Naudin, Marie-Caroline Prouff, Alain Roger

Collège des associations :

Michel Carré, représentant titulaire du SDIP, Marc Meyer, représentant titulaire de l'AFC, Geneviève Silvestre, représentante titulaire de Sesakinoufo

Collège des personnes qualifiées :

Pierre-Jean Airaud, Pierre Arnaud, Antoine Brillaud, Nicolas Fouquet, Isabelle Lallemand

Excusés :

David Crépy, Antoine Divan, Michèle Divan, représentante titulaire du CCVP, Eric Fontaine, Serge Piriou, représentant titulaire d'Essor de Versailles, Isabelle Richard, Chantal Simian, représentante titulaire de SNL

Absents :

Xavier Bloch, représentant titulaire de l'ALEPP, Valérie Chenuc, Francis Flaman, Stéphanie Lescar, André Montialoux, Catherine Mordant, représentante titulaire de la PEEP, Françoise Poirier, représentante titulaire du CLAP, Hélène Schutzenberger, représentante titulaire de VEI, François Siméoni.

Également présents :

Abdenor Salhi, Directeur de la Maison de quartier, Marie-Jo Jacquy pour l'Echo des Nouettes.

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu du conseil de quartier du 4 juin 2019

Approuvé

2. Projet de la Maison de Santé, rue Coste

Michel Lefèvre rappelle que ce projet est une illustration exemplaire de la synergie née d'une concertation fructueuse entre tous les partenaires intéressés. Le constat du vieillissement général des médecins en France et en particulier à Porchefontaine, ainsi que l'accessibilité de leurs locaux, particulièrement souligné par Michel Carré, représentant du SDIP au Conseil de quartier, les questions et préoccupations répétées des patients et clients de la pharmacie ont abouti à une prise de conscience générale du problème. Une mobilisation s'en est suivie, Mme Chenuc, pharmacienne et membre du Conseil de quartier, s'est également mobilisée.

Le Conseil de quartier, conscient de l'importance du sujet, a créé un groupe de travail, envoyé un questionnaire à tous les professionnels de santé du quartier.

Actuellement, le projet rassemble 9 professionnels engagés dans le projet, pour 16 salles de consultation disponibles.

Le but recherché est de réunir 4 plein temps de médecins généralistes, de faire travailler ensemble dans un même lieu les acteurs de santé et permettre ainsi d'assurer la pérennité de l'offre de soin pour le quartier de Porchefontaine. Les professionnels de santé toujours parties prenantes sont actuellement outre les généralistes, deux podologues, deux ostéopathes, un dentiste, deux psychomotriciens ; on aimerait un allergologue ou un ORL ou un dermatologue.

Locaux d'accueil de la Maison de santé

Présentation du projet par le promoteur, Florian Lefer de la société Viaduc, premier promoteur versaillais de ventes d'immeubles à rénover, qui souligne le long travail d'échanges avec les professionnels de santé d'où un projet très personnalisé. Les 9 professionnels engagés le sont à 100% depuis le début de la réflexion. Ils connaissent le quartier.

Le promoteur a fait une offre d'achat du bâtiment en l'état et procédera à sa rénovation sur un projet qui a du sens. Les professionnels seront d'abord locataires de leurs locaux puis deviendront à terme propriétaires.

Le souhait du groupe de travail était de privilégier les professionnels du quartier, soit parce qu'ils y exercent, soit parce qu'ils y habitent et de privilégier des spécialités qui concernent directement les Porchifontains. L'objectif est tenu.

Présentation détaillée du projet :

Accès à partir de la rue Coste, de plein pied, après un élargissement du trottoir dans l'alignement du bâtiment le jouxtant. Accès pour les personnes à mobilité réduite par la rue La Fontaine.

Au rez-de-chaussée, 4 cabinets de consultation dont un pour le dentiste.

Au premier et deuxième étages, 6 cabinets de consultation.

Salles d'attente mutualisées avec cafétéria. 600 m² de locaux.

Aspect extérieur : Respect du bâtiment existant dans son ensemble avec conservation de la charpente métallique, création de baies vitrées, reprenant en majorité d'anciennes baies murées.

La demande de permis de construire a été déposée. Une première partie des relevés concernant la pollution des hydrocarbures a été envoyée pour compléter le dossier, d'autres le seront très prochainement. Une fois le permis délivré, les tiers environnants disposent d'un délai de deux mois pour réagir, trois mois pour le retrait administratif (préfecture). L'opération immobilière devrait durer environ douze mois. La maison médicale sera totalement privée.

3. Fermeture du parking du stade

Antoine Brillaud résume la réunion du 24 juin à laquelle participaient Monsieur le Maire, les Présidents des associations de rugby et de football, les Adjoints aux sports, à la concertation et aux conseils de quartier, le Directeur des services techniques et plusieurs Conseillers de notre quartier. L'impression ressentie par plusieurs participants est que les associations sportives se sentent pleinement chez elles.

Depuis plus de trente ans, le parking ne fermait pas (accueil de camping-cars ou caravanes en attente des horaires d'ouverture du camping). Depuis les travaux de réfection entrepris en 2017, il a pratiquement doublé de capacité. Bien que situé sur le domaine privé de la ville, le projet de restructuration, souhaité par le Conseil de quartier auquel il a été associé, ne prévoyait pas de fermeture, il était tout simplement maintenu ouvert, à tous.

Au cours des trois dernières années, les clubs sportifs ont vu leurs effectifs considérablement progresser (1 200 membres pour le club de foot, 580 adhérents pour le club de rugby, soit le 5ème ou 6ème plus gros club de France selon son nombre d'adhérents), en outre des activités situées auparavant en d'autres lieu ont été ramenées à Porchefontaine.

Il a été souligné par le Conseil de quartier le constat que le parking de la Maison des Sports est insuffisamment utilisé, que les incivilités sont autant sinon bien davantage le fait des sportifs que des riverains et que, sans doute, les modalités des flux de circulation devaient être améliorées. Le Conseil de Quartier a également insisté sur les horaires de fermeture qui ne lui semblent pas cohérents.

Les Décisions :

- Poursuite du système actuel, soit la fermeture du parking la nuit et ce jusqu'au 15 juillet ;
- A partir du 1er septembre :
 - o Ouverture permanente du parking du bas
 - o Ouverture de jour de celui situé face à l'entrée du camping (modalités à définir)
 - o Cela jusqu'à peu près fin octobre début novembre jusqu'à fermeture camping et travaux sur la Rue Berthelot dont la rénovation devra prendre en compte des moyens de « ralentir » la circulation.

Une observation sera réalisée jusqu'à la fin des travaux d'enfouissement des réseaux rue Berthelot, soit la fin de l'année 2019.

Le Conseil de quartier demande que la ville étudie des solutions, comme le système de zone bleue.

Il est proposé que soit étudié un aménagement de la partie actuellement inutilisée et non aménagée du parking située le long de la rue Rémont afin d'y créer un dépose-minute, de fluidifier la circulation.

4. Compte-rendu permanences

Le 8 juin, Jean-Marc Vincent et Martine Schmit ont tenu deux rendez-vous et reçu la visite du Président du SDIP.

Un riverain de la rue Yves Le Coz, côté Viroflay, nous alerte sur la vitesse excessive des véhicules et souhaite que soient étudiés des aménagements pour la réduire. Il souligne également l'interdiction de la rue aux poids lourds (camion toupie par exemple), non respectée ainsi que le stationnement de véhicules de courtoisie du carrossier.

Des habitants du « Haut de Porchefontaine » tels qu'ils se présentent nous alertent notamment sur la vitesse excessive à l'entrée de ville rue du Pont Colbert et le peu d'entretien des espaces verts de celle-ci.

5. Commission Commerces

Le Conseil constate la fermeture de commerces : le restaurant le Seventies, l'agence de la Banque Populaire, a priori l'expert-comptable. Alors que par ailleurs la ville reçoit des demandes d'emplacement au marché. Une réunion de la commission est prévue le mardi 16 juillet.

6. Points divers

- a) Radars pédagogiques rue du Pont Colbert
Endommagé par les intempéries, il n'a fonctionné que 24 h : il sera remis en service courant de cette semaine.
Un membre du Conseil souhaite que soit placé un panneau « 50 » sur le terre-plein devant la station essence.
- b) Panneaux publicitaires
Des panneaux ont été enlevés, en application du RLP (règlement local de publicité).
Remarque : il faudrait végétaliser les talus de la SNCF.
- c) Pollution lumineuse
Suite au courrier d'Hélène Schützenberger, la ville organise demain 2 juillet une réunion de l'ensemble des commerçants qui va rappeler la réglementation sur l'extinction nocturne. De plus, la mairie va envoyer un courrier, directement aux commerçants, bureaux, institutions de Porchefontaine, car il n'existe pas d'association active dans le quartier, pour le leur rappeler également. Le courrier sera envoyé avant les vacances.
Certains membres du conseil soulignent que certains commerces, en cette période difficile pour eux, peuvent grâce à cet éclairage, se faire remarquer.
Il est précisé que la plage horaire visée se situe entre 0h et 6h du matin.
- d) Nuisances sonores
 - Des hélicoptères : Réunion jeudi 27 juin de la première Commission consultative de l'environnement à laquelle la Présidente a été conviée, de même que Michel Carré pour SAVE. Elle avait souhaité que soit ajouté à l'ordre du jour le sujet des nuisances des hélicoptères qui ne respectent plus leurs couloirs. A sa demande expresse lors de la réunion, le sujet a été abordé mais pour l'informer que la Commission ne s'occupe pas du sujet. La brigade de la gendarmerie aérienne traiterait apparemment le problème.
Michel Carré indique que notre député, Jean-Noël Barrot, a proposé des amendements sur le bruit à l'Assemblée nationale et l'accompagnera à la base aérienne car les hélicoptères ne respectent pas leurs couloirs.
 - Ferroviaires : Jean-Noël Barrot nous a transmis l'amendement adopté le 13 juin par l'Assemblée concernant les nuisances générées par les vibrations que la réalisation ou l'utilisation des infrastructures de transport ferroviaire provoquent. Elles font l'objet d'une évaluation et de la détermination d'une unité de mesure spécifique. L'état engage une concertation pour définir, d'ici 2020, les méthodes d'évaluation des nuisances et la détermination de la mesure, fixer des seuils et la responsabilité de chacune des parties prenantes.
- e) Potelets décorés
La Présidente avait souhaité une extension de la décoration des potelets sur la rue Coste, notamment au niveau des trottoirs traversants ainsi que l'emploi de couleurs moins fades. Elle présente au Conseil les maquettes qui lui ont été transmises par l'artiste. Le Conseil souhaite conserver la thématique mise en place tout en renforçant les couleurs.
- f) Valorisation du Conseil de Quartier
Des membres proposent de valoriser le conseil de quartier par différentes actions.
- g) Pétitions lancées sur la fermeture d'une classe à l'école maternelle
Le Directeur a informé Martine Schmit que le nombre d'inscrits au 20 juin était suffisant pour ne pas fermer la classe.